

3213 - Enseignements artistiques

**Répartition de subventions
dans le domaine de la musique**

Rapport n° CP/2012/85

Service gestionnaire :

Service du développement artistique

Résumé :

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les propositions d'attribution de subventions pour l'acquisition d'instruments de musique neufs.

Aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs.

Le Conseil Général a décidé, lors de sa réunion du 12 décembre 2011, de modifier ce dispositif à compter de janvier 2012. Les demandes qui vous sont soumises ont été déposées en 2011 et c'est encore l'ancien dispositif qui s'applique.

Le taux de subvention est fixé à 40 % de la dépense subventionnable après déduction de la remise obtenue auprès des fournisseurs et compte tenu du plafond subventionnable que détermine le prix d'un instrument de bonne qualité courante, considéré comme référence de « base ».

La subvention est accordée sous réserve d'une participation communale au moins égale à 20 %.

Le montant des subventions qu'il vous est proposé d'accorder pour ces demandes s'élève à 17 736,06 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35426	204-204141-3110	40 000,00 €	33 704,25 €	10 801,95 €
35428	204-20421-3110	50 000,00 €	43 315,06 €	6 934,11 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'aide à l'acquisition d'instruments de musique neufs, d'attribuer des subventions d'un montant total de 17 736,06 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, dont :

- Communes : 10 801,95 €
- Autres tiers : 6 934,11 €.

Le versement des subventions interviendra sur présentation des factures acquittées certifiées attestant l'effectivité de la dépense.

Strasbourg, le 23/01/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL